

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pamela Brown

<https://www.cadre21.org/membres/4617555fdc28a35a2070d078>

Date d'obtention : 2023-09-05 16:45:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Évaluation de l'incident avec la trousse Sexto. Tout d'abord parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Ensuite, évaluer l'incident puis vérifier l'information.

À la lumière des informations obtenues, dans le cas où j'estime que les activités pourraient être malveillantes et de nature criminelle je dois contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur. Si j'ai des raisons de croire qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile dans son appareil électronique, je le confisque.

Pour terminer je parle au jeune instigateur.

En cas d'un acte malveillant ; Je consulte le service de police dès que possible. Le service de police prendra charge de la suite des procédures. Je dois déterminer avec le service de police quand et comment informer les parents du jeune instigateur et les autres personnes concernées. M'assurer qu'un signalement a été fait auprès de la DPJ.

En cas d'un acte impulsif ; Rencontrer les personnes concernées et remplir la grille d'évaluation de l'incident (amorce, nature, intentions et étendue) lors de chaque rencontre. Confisquer le téléphone si cela est nécessaire.

Dès que possible, communiquer avec les parents de la jeune victime, du jeune instigateur et des autres jeunes impliqués et leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir, si cela s'applique.

S'assurer qu'un signalement a été fait auprès de la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'une situation peut vite dégénérer et que c'est exactement la raison pour laquelle il est important d'avoir une cohésion d'intervention face à ce genre de situation. Mieux nous sommes préparés et informés, mieux nous saurons intervenir de manière rapide et efficace.

Ne jamais chercher à voir les photos/vidéos.

Rencontrer toutes les personnes concernées afin d'avoir la version des faits de tout le monde pour bien cerner la situation ainsi que confirmer des informations.

Si un parent vient à l'école pour nous informer d'échange de pornographie juvénile en sextage et que l'élève lui-même n'est pas venue m'en parler, je la dirige vers le service de police puisqu'il n'y a aucune preuve qui démontre que cela a un impact sur la vie de l'élève à l'école.

Toujours suivre le protocole de la trousse Sexto étape par étape. En cas de besoin, informer le service de police pour la prise en charge de la situation ou encore pour une séance d'information/sensibilisation envers les personnes concernées.

Je ne suis pas mandaté par le service de police, donc dès que la police est impliquée dans la situation, je ne dois pas investiguer à leur demande, etc.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De ne pas tomber dans le contenu lorsque je dois informer l'instigateur de la situation et que je lui demande de me remettre son téléphone car il sera confisqué. J'ai peur que si je tombe dans le contenu que je commence à le questionner, ce que je ne dois pas faire.